

## Communiqué de presse



Paris, le 9 décembre 2024

### Élections des délégués MSA 2025 Plus que quelques jours pour vérifier son inscription sur la liste électorale.

**Jusqu'au 27 décembre 2024**, les adhérents peuvent se rendre sur le site internet de leur MSA ou dans leur agence MSA pour vérifier s'ils sont bien inscrits sur la **liste électorale et dans le bon collège de rattachement** :

- 1<sup>er</sup> collège : exploitants agricoles,
- 2<sup>e</sup> collège : salariés agricoles,
- 3<sup>e</sup> collège : employeurs de main-d'œuvre.

En cas d'erreur, ils ont **jusqu'au 27 décembre 2024** pour écrire un courrier au Président du Conseil d'administration de leur MSA.

\*\*\*

Dans quelques mois, **du 5 au 16 mai 2025**, les adhérents seront invités à voter pour choisir leurs nouveaux délégués MSA pour 5 ans. En votant, ils élisent **un délégué** qui les écoute, les accompagne, défendent leurs droits et participent à la solidarité sur leur territoire.

Les délégués MSA, eux-mêmes salariés, exploitants ou employeurs agricoles, jouent un rôle clé. Ils sont à **l'écoute** des adhérents, les **soutiennent** dans leurs démarches, **relayent** leurs besoins auprès de la MSA et renforcent le **lien social** dans les territoires ruraux.

Chaque année, ils mènent **plus de 3 000 actions** de solidarité sur tout le territoire : accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions...

Plus d'informations sur les élections des délégués MSA : rendez-vous sur [elections2025.msa.fr](https://elections2025.msa.fr)

---

### Contact presse

MSA Caisse Centrale

Direction de la communication

Service de Presse

Steven Boloko

[presse@ccmsa.msa.fr](mailto:presse@ccmsa.msa.fr)

19 rue de Paris - CS50070 93013 Bobigny